

Crefop de Normandie – Plan « #1jeune1solution »

Projet de Compte rendu de la réunion du 26 octobre 2020 (visioconférence)

Participants :

M. ANQUETIL Eric	FO
M. BLOIS Félicien	CFE CGC
M. BOULONGNE-EVTOUCHENKO Cyrille	Préfecture de région – Sgar
Mme CANAYER Agnès	ARML
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
M. CHONG WA NUMERIC Martine	Pôle emploi
Mme DOCAIGNE Patricia	CGT
M. DUFOUR Pascal	U2P
Mme FARA Christine	Direccte
M. FONTAINE Xavier	Rectorat
Mme GALLOIS Frédérique	Région Normandie
M. GARNIER Eric	Rectorat
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme HAVELETTE Françoise	Région Normandie
Mme HENRI Karine	Agence régionale de l'orientation et des métiers
Mme JUHASZ Chantal	Medef
M. KAROUI Nejib	CFTC
M. LEFEVRE Christophe	Pôle emploi
Mme MARACHE Hélène	DRDJSCS
M. MARTIN Frédéric	CHEOPS
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. MILLET Marc	Conseil Régional Normandie
M. de MOREL Eudes	Pôle emploi
M. ROSAY Fabrice	Préfecture de région – Sgar
Mme SAINTEMARIE Sylvie	ARML
M. SCELIN Philippe	CPME
Mme VOLF Christelle	Région Normandie

MM. ROSAY et MILLET co-président la réunion.

M. ROSAY rappelle que cette réunion a été programmée lors du dernier Bureau du Crefop du 5 octobre au cours duquel il a été décidé que le Crefop soit l'instance régionale de gouvernance de la mise en œuvre du plan de relance « jeunes », conformément à la préconisation de la Ministre du Travail dans la circulaire du 18 septembre.

Afin de prendre en compte toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du plan, l'ARS, la DRDJSCS, Pôle emploi, l'ARML et CHEOPS sont conviés aux réunions de cette instance. D'autres interlocuteurs pourraient ponctuellement y participer, si besoin.

En introduction de cette séance, M. le Secrétaire général signale que M. MARGUERITTE a approuvé le projet de la lettre de cadrage du plan de relance. Ce document, transmis également aux membres de la réunion, précise les missions et le rôle de ce comité régional.

M. ROSAY souhaite que cette instance travaille plutôt en mode ascendant que descendant. Elle apportera des solutions du terrain avec des méthodes innovantes, voire originales mais surtout efficaces. Elle devra identifier les secteurs, les filières, les métiers prioritaires sur le territoire régional ainsi que les publics, et lever les freins et les obstacles qui pourraient se dresser devant elle.

La semaine dernière, Mme la Ministre a confirmé, lors d'une réunion avec le Préfet de région, la nécessité de fixer une gouvernance appropriée avec une animation très locale et le souci de faire connaître aux acteurs concernés les mesures contenues dans ce plan de relance « jeunes ». Un calendrier des déplacements de MM. DURAND et ROSAY avec les acteurs a ainsi été mis en place (également pour les préfets de département) afin de montrer que le plan de relance est un mouvement collectif vers le terrain.

Mme BORNE a également insisté sur différents dispositifs qui doivent être déployés, tels que l'aide à l'embauche, la garantie jeunes, la reconversion des salariés des secteurs en difficulté vers des secteurs plus épargnés, l'apprentissage.

En ce qui concerne le volet compétences, un avenant au PRIC sera établi d'ici la fin de l'année afin de s'assurer de la mise en place adéquate de l'offre de formation.

A propos de la méthode, M. le Secrétaire général est favorable à des rendez-vous fréquents, dynamiques et opérationnels, d'une durée ne dépassant pas une heure.

M. MILLET confirme que la lettre de cadrage a été approuvée par la Région sans aucune restriction. Il précise que la Région souhaite que les travaux confiés à cette instance puissent être bien articulés avec la commission ad hoc PIC et avec la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans. Une coordination est nécessaire afin d'éviter que les nombreux dispositifs soient illisibles pour les prescripteurs, les jeunes et les partenaires.

Mme FARA présente les mesures du plan « jeunes », #1jeune1solution, qui relèvent de la Direccte (*cf document transmis- en jaune : dispositifs de la Direccte*).

Compléments d'information axe 1 : l'emploi :

Les dépenses du plan (100 milliards d'euros dont 40 milliards de fonds européens) seront engagées sur deux ans (2020 – 2022) avec la priorité absolue de lutter contre le chômage.

Le dispositif « emplois francs + » permettra de revaloriser la prime aux entreprises qui embaucheront des jeunes issus de QPV entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021 (17 000 € sur trois ans pour un CDI au lieu de 15 000 € pour l'aide classique, 8 000 € sur deux ans pour un CDD d'au moins six mois au lieu de 5 000 €. La différence avec l'aide classique sera versée la première année). Le dispositif « emplois francs » n'est pas cumulable avec l'aide à l'embauche d'un contrat de professionnalisation.

Compléments d'information axe 2 : la formation :

Le Conseil régional a identifié avec les partenaires idoines des filières stratégiques pour la Normandie : le bâtiment et la rénovation énergétique, l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, les énergies maritimes renouvelables, l'hydrogène et le nucléaire, le numérique, les services à la personne et le secteur de la santé. Les objectifs porteront sur l'augmentation du volume de places et l'enrichissement des contenus de la formation.

En ce qui concerne les parcours spécialisés de 4 mois pour les décrocheurs de 16 à 18 ans, quatre centres Afpa (Evreux, Alençon, Rouen et Caen) accueilleront des jeunes pour leur faire découvrir des métiers et les aider à construire un projet professionnel en s'y projetant. Le travail avec les missions locales a démarré afin de rencontrer les familles et les jeunes pour que ces derniers puissent entrer dans ce dispositif d'accompagnement.

Mme MARACHE présente les mesures du plan « jeunes », #1jeune1solution, qui relèvent de la DRDJSCS (*cf document transmis*).

Compléments d'information sur le dispositif « service civique » :

En Normandie, 2 617 missions sont prévues en 2020, soit 578 supplémentaires (76 % de taux de réalisation à ce jour).

Compléments d'information sur le dispositif « soutien ANS à l'emploi sportif » :

44 emplois ont été pourvus en 2020 en Normandie (doublement de l'enveloppe envisagé pour 2021).

Les associations confrontées à d'importantes difficultés dues à la crise sanitaire sont en attente d'informations claires, concises et précises sur les différents plans de relance mis en place.

La DRDJSCS accompagnera, avec les directions départementales, les associations, via des réunions locales d'information sur le plan « #1jeune1solution ».

M. ROSAY précise que les fiches présentées mentionnent également la personne référente pour recueillir des informations supplémentaires.

Le Sgar travaille sur l'établissement de 17 fiches des mesures du plan de relance « jeunes » pour répondre à différentes questions : en quoi consiste la mesure ? à qui s'adresse-t-elle ? qui peut en faire bénéficier ? qui peut renseigner ? Ces fiches seront diffusées le plus largement possible afin que les mesures soient rapidement appropriées par les différents partenaires.

M. MICHEL souhaite savoir si un diagnostic a été réalisé vis-à-vis des jeunes non-inscrits à Pôle emploi, la difficulté étant de les repérer.

Pour M. ROSAY, tous les acteurs doivent se mobiliser pour les jeunes et être formés sur les mesures du plan de relance, y compris les maires et les élus qui sont au contact des entreprises et des jeunes de leur territoire. Il serait intéressant également de présenter le plan de relance aux comités de pilotage des contrats de politique de la ville au sein des QPV.

La communication autour des déplacements sur les territoires et des contrats signés en faveur des jeunes doit être importante. Cette communication à travers la presse permettra de promouvoir la simplicité des dispositifs.

M. MILLET souligne que 33% des bénéficiaires des formations de la Région sont des jeunes de moins de 26 ans, qui représentent 19 % des jeunes. La représentativité en part relative de ces jeunes dans ces dispositifs est déjà dépassée. La révision du PRIC pour 2021 et 2022 avec l'entrée en formation de 38 800 jeunes va accentuer la difficulté de « sourcing ». Il comprend l'interrogation de M. MICHEL sur la façon de repérer les jeunes non-inscrits à Pôle emploi.

La crise sanitaire impacte par ailleurs fortement le tissu associatif. Les associations culturelles et sportives seront prochainement fermées au public et ne pourront donc pas capter les jeunes.

M. MILLET affirme que le travail engagé sur les « invisibles » par les missions locales depuis la fin de l'année dernière est un élément structurant indispensable.

M. MILLET évoque les expérimentations telles que les masterclasses des chambres consulaires et des chambres de métiers (en ex Haute-Normandie). Une réflexion pourrait être envisagée sur leurs financements autres que par des fonds européens.

En ce qui concerne le « sourcing » et la recherche des « invisibles », Mme CANAYER rappelle que les missions locales sont les outils territorialisés de l'emploi au plus près des élus locaux. Membres du Service Public de l'Emploi, elles travaillent en partenariat et en complémentarité avec Pôle emploi et Cap emploi pour harmoniser leurs mesures d'accompagnement des jeunes.

Mme CANAYER souligne que les missions locales travaillent depuis longtemps sur la recherche des « invisibles » et qu'elles ont beaucoup œuvré afin de trouver des solutions un peu innovantes pour aller chercher les jeunes qui ne viennent pas naturellement vers elles.

Les missions locales mènent un axe de connaissance des différents dispositifs auprès des élus locaux. L'enjeu serait toutefois de simplifier ces nombreux dispositifs afin de faciliter la visibilité des politiques à mettre en place. Il faut être vigilant à entrer par l'objectif (emploi, accès à la formation du jeune) et non par le dispositif.

M. SCELIN confirme qu'il est important que les acteurs absorbent la complexité des nombreux dispositifs pour rendre lisible et compréhensible la mesure auprès du bénéficiaire.

Il souligne, par ailleurs, que le plan « jeunes » n'est qu'un élément du plan de relance. Il rappelle que lors de la réunion du 5 octobre, le Bureau du Crefop souhaitait que cette instance puisse aborder toutes les questions propres à « France relance Normandie » qui touchent le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation et pas seulement « #1jeune1solution ». Afin de donner toute sa valeur ajoutée au Bureau élargi du Crefop, il serait intéressant d'avoir une vision globale du champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation (exemples : FNE formation, abondements CPF...).

M. KAROUI partage les analyses présentées et l'intervention de Mme CANAYER.

Il souhaiterait savoir ce qu'il serait possible de mettre en place pour les jeunes relevant du champ du handicap afin qu'ils puissent aller jusqu'au bout de leur parcours qui est souvent difficile.

En réponse à l'intervention de M. SCELIN, M. ROSAY confirme qu'il n'y a pas de cloisonnement dans le plan de relance ; la vision doit être globale et transversale. La réflexion et la détermination à avancer pour le plus large public ne sont pas arrêtées aux seules mesures du plan « jeunes ».

M. le Secrétaire général précise qu'un effort particulier devra effectivement être fait sur les mesures relatives au public relevant du champ du handicap.

En ce qui concerne les décrocheurs, Mme DOCAIGNE souhaiterait savoir ce qui est prévu pour les éducateurs de rue afin qu'ils puissent ramener des jeunes vers les missions locales ou les professionnels de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Par ailleurs, Mme DOCAIGNE juge ambitieuse l'idée que des jeunes puissent se projeter sur des métiers en quatre mois (cf parcours spécialisés pour les décrocheurs de 16 à 18 ans portés par l'Afpa). Ce dispositif la laisse dubitative.

En ce qui concerne l'identification des « invisibles », M. MILLET confirme que les missions locales travaillent avec la PJJ, pour les jeunes sous main de justice, le SAP (Service d'Action

Préventive), les bailleurs sociaux, pour les jeunes en errance dans les cages d'escalier... Ce travail engagé depuis quelques mois est malheureusement complexifié par la situation sanitaire.

A propos des formations, M. MICHEL signale que les services de l'Etat, de Pôle emploi et de la Région ont rattrapé au début de l'automne une partie du retard et se rapprochent des objectifs assignés sur les programmes pour les jeunes et pour les seniors, malgré la crise sanitaire et l'inquiétude à la sortie du confinement. Il fait part toutefois de son inquiétude pour les seniors qui sont plus nombreux que les jeunes à être sans activité en Normandie.

M. MICHEL salue le travail des missions locales qui sont au plus près des besoins sur les territoires.

Le travail collectif des partenaires, des entreprises, des représentants des salariés permet de dépasser certaines difficultés.

M. DUFOUR souhaiterait savoir si un suivi régulier de la mise en œuvre du plan de relance sur les territoires est prévu et s'il existe, à ce jour, des retours sur les trois mesures d'aide à l'embauche des jeunes mises en place depuis le 26 juillet.

En ce qui concerne la recherche des jeunes pour leur faire bénéficier des dispositifs, Mme FARA précise que la Direccte travaille sur deux axes :

- L'appel à projet « repérage des publics invisibles en Normandie » : six porteurs de projets ont été retenus pour 3 millions d'euros ;
- L'obligation de formation : travail en cours entre l'ARML, le Rectorat et la Direccte.

Mme FARA confirme que les données en termes de réalisation seront transmises au fur et à mesure des réunions.

Elle signale par ailleurs que la plateforme de l'ASP pour les aides au contrat de professionnalisation et à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans a été ouverte le 1^{er} octobre pour une instruction des dossiers à partir de mi-novembre. Des données consolidées relatives au nombre d'entreprises souhaitant bénéficier de ces mesures ne pourront être communiquées qu'à cette date.

Le système d'information pour l'enregistrement des contrats d'apprentissage n'est pas encore complètement finalisé, ce qui ne permet pas, pour l'instant, un retour de données consolidées fiables sur l'apprentissage. La Direccte est néanmoins en contact avec les Opco et les CFA : à ce jour, le niveau d'apprentissage est identique à la campagne 2019-2020, voire légèrement supérieur.

Sur le point de méthode, M. ROSAY rappelle qu'il préconise des rendez-vous réguliers (tous les 15 jours) d'une heure maximum pour aller à l'essentiel et être efficace et opérationnel.

M. le Secrétaire général confirme la tenue d'un tableau de suivi avec des chiffres mais également des retours sur des blocages éventuels qui devront être dépassés.

M. MILLET partage l'avis de M. ROSAY quant au rythme soutenu des réunions afin de rendre compte à cette instance des travaux menés par les différents services (Région, Etat, ARML, dispositifs en charge des travailleurs handicapés...) et de tenir les objectifs.

Mme SAINTEMARIE souligne que la « garantie jeunes » fonctionne plutôt bien en Normandie. En 2020, l'objectif de 95 % d'entrées « garantie jeunes » devrait être atteint (99,5 % fin 2019). Il est important de signaler que les missions locales ont fait un effort important pour rattraper les deux mois de retard dus au confinement.

M. MILLET présente le dispositif « jeunes diplômés » de la Région voté le 12 octobre dernier par l'assemblée plénière (*cf document transmis*).

Ce dispositif bénéficie d'une enveloppe de 14 millions d'euros.

La Région a commencé à communiquer sur ce projet. Une plaquette explicative est en cours de réalisation.

Mme GALLOIS précise que la présentation du dispositif est disponible sur le site de la Région « [parcours-métier.normandie.fr](http://parcours-metier.normandie.fr) ». Les jeunes intéressés peuvent d'ores et déjà déposer leur candidature et les entreprises, leur projet.

M. ROSAY propose de déposer la plaquette sur le site de la Préfecture afin que les dispositifs s'articulent et qu'ils soient connus du plus grand nombre.

M. le Secrétaire général proposera peut-être à ses services de réaliser une cartographie des dispositifs pour voir leur évolution sur le terrain, par département. Il souhaiterait qu'une ou deux mesures soient analysées à chaque séance ainsi que l'articulation entre les dispositifs des différents plans.

La première réunion de l'instance de suivi du plan de relance « jeunes » se déroulera vendredi 13 novembre à 10 h.